

Boucherville, le 19 février 2010

Désignation de dividende déterminé

Pour les fins de la règle du crédit d'impôt sur les dividendes bonifiés contenu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et toute législation fiscale provinciale et territoriale correspondante,

Le dividende versé par Groupe Sportscene inc. le 19 février 2010 au montant de 1 254 057,90 \$ a la répartition suivante :

Ordinaire :	207 000,00 \$
Déterminé :	<u>1 047 057,90 \$</u>
TOTAL :	1 254 057,90 \$



Gilles Lacombe, Adm.A.
Vice-président Finances et administration
Groupe Sportscene inc.